



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury des concours de recrutement
de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal
ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement » au titre de l'année 2021

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-176 du 27 février 2013 modifié portant statut particulier du corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 17 avril 2014 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation des concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire ;

Vu l'arrêté du 1^{er} avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture de concours de recrutement pour l'accès au corps des techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, dans le domaine « Prévention santé-environnement » ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury des concours de recrutement de techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire dans le grade de technicien principal, ouverts dans le domaine « Prévention santé-environnement », au titre de l'année 2021 :

Mme Emmanuelle BURGEI

Administratrice civile hors classe – Direction des ressources humaines,
Présidente ;

Mme Delphine GIRARD

Ingénieure du génie sanitaire à l'agence régionale de santé Ile-de-France – délégation départementale de la Seine-Saint-Denis ;

Mme Magalie LEMOINE

Ingénieure d'études sanitaires à l'agence régionale des Hauts-de-France ;

M. Frédéric LENOIR

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef
à l'agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine –
délégation départementale de la Gironde ;

M. Arnaud MARGUERITTE

Technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef
à l'agence régionale de santé Pays de la Loire -
délégation départementale du Maine-et-Loire.

Article 2

En cas d'indisponibilité de Mme Emmanuelle BURGEI, la présidence sera assurée par Madame Delphine GIRARD.

Article 3

Ces concours sont classés dans le groupe 2 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 4

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 avril 2021

La cheffe du Département « Recrutement-inclusion,
mobilité et rémunérations »



Marie GALLOO-PARCOT